

## APPEL A PROJETS ANNUEL 2025

# Cahier des charges

### Les contrats Quartiers 2030 constituent la nouvelle contractualisation guidant la Politique de la Ville

#### 1/Des crédits spécifiques de la Politique de la Ville,

- Pour financer des actions complémentaires aux moyens de droit commun et ainsi,
- Compléter la territorialisation de l'action publique et l'offre de services aux besoins des habitants du quartier prioritaire dit Lumières-Boucher-Champagne (L.B.C.).

#### 2/Un Appel à projet,

- s'adresse aux structures associatives, bailleurs, établissements publics, et collectivités territoriales.

#### 3/Des projets,

- conformes à l'une des 4 ambitions et ses orientations stratégiques du Contrat : condition d'éligibilité

Rappel : 4 Ambitions du contrat de ville

<p><b>AMBITION N°1</b></p> <p>GARANTIR UNE REPONSE REPUBLICAINE et AMELIORER LA SECURITE POUR CHAQUE CITOYEN DU QUARTIER</p>	<p><b>AMBITION N°2</b></p> <p>RENFORCER LA FORMATION, L'INSERTION et L'EMPLOI DES HABITANTS DU QUARTIER</p>	<p><b>AMBITION N°3</b></p> <p>FONDER LA COHESION SOCIALE DU QUARTIER SUR LA REUSSITE PARENTALE ET L'EMANCIPATION DES FEMMES</p>	<p><b>AMBITION N°4</b></p> <p>RENFORCER, DEVELOPPER LE VIVRE ENSEMBLE CITOYEN ET LE NIVEAU D'EQUIPEMENT DU QUARTIER</p>
--	---	---	---

Tout projet qui ne répondrait pas à l'une de ces Ambitions, sera déclaré inéligible et donc non instruit. Aussi, merci de bien vouloir bien renseigner le dossier de demande de subvention. N'hésitez pas à vous renseigner près de l'équipe projet.

**En 2025, la priorité sera donnée à l'Ambition n°2 : RENFORCER LA FORMATION, L'INSERTION ET L'EMPLOI DES HABITANTS DU QUARTIER.**

Les crédits de la CCPRS et de l'ANCT, seront fléchés en priorité sur les projets d'action qui répondent à cette Ambition.

- Déposés par **fiche-action**, le porteur du projet indique :

- o **L'ambition** du projet

- o Détaille son **objet**, en s'appuyant sur des éléments de diagnostic préalable et des **objectifs de travail, les modalités d'organisation de l'action, de localisation.**

- o la **demande de financement** est abordée succinctement à ce stade pour être consolidée, développée, précisée lors des rdv bilatéraux.

Les structures souhaitant candidater adresseront leur projet par courriel à [olga.payen@ccprs.fr](mailto:olga.payen@ccprs.fr).

Le projet doit se dérouler du 01/01/25 au 31/12/25

**RQ : NE PAS OUBLIER DE DEPOSER EGALEMENT SUR DAUPHIN POUR SOLLICITER UN FINACEMENT DE L ANCT**

## 1. Thématiques des projets éligibles et quelques pistes non limitatives

1-Sécurité et prévention	2-Renforcer la formation, l'insertion et l'emploi des habitants	3-Parentalité et émancipation des femmes	4-Vivre ensemble et équipement du quartier
<p>-rendre plus lisible, visible et renforcer l'offre d'accès aux droits apportées aux habitants,</p> <p>-orienter, écouter, accompagner les victimes de VIF, prendre en charge les auteurs, protéger les enfants</p> <p>-Actions de médiations citoyennes</p> <p>- actions d'information, de sensibilisation à la laïcité, aux valeurs républicaines, au près des publics vulnérables, action de formation des associations et acteurs agissant au sein du quartier,</p> <p>-mettre en place des actions apportant une réponse de prévention (intégrée cad précoce et partenariale) de la délinquance des mineurs, jeunes adultes,</p> <p>-actions de lutte contre toutes les conduites à risques (addiction, écrans..).</p> <p>-action de lutte contre toutes les formes de désinvestissement des jeunes (remobilisation, prévention par le sport, engagement civique et moral...),</p> <p>- actions éducatives - éduquer aux médias et sens critique : Favoriser la compréhension par les enfants et les jeunes des médias, de l'information et du numérique,- Encourager une pratique citoyenne, responsable et sécurisée des médias et des outils numériques par les enfants et les jeunes,- Permettre l'acquisition par les enfants et les jeunes de compétences numériques et informationnelles</p> <p>-actions en faveur de la citoyenneté...</p> <p>Etc...</p>	<p>.offre de formation, action élevant le niveau de qualification des habitants...</p> <p>.insertion ; action et aides techniques (acquisition de compétences notamment psychosociales, pré-requis à l'emploi tels que acquisition de la langue française, des codes sociaux et valeurs, inclusion numérique, solution de mode de garde ....)</p> <p>. emploi : actions permettant le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée..</p> <p>- orientation des jeunes scolarisés : information sur les métiers, visites entreprises-stage-tutorat-mentorat, accompagnement dans l'accès aux outils d'orientation (parcoursup..), information-aides pour lever les freins identifiés dans le projet du jeune ( formation prise de parole, trouver des stages,..),</p> <p>- accompagner à la mobilité/aides aux démarches.</p> <p>-accompagnement et la montée en compétence des habitants salariés pour un retour durable dans l'emploi.</p> <p>- Le repérage, l'accueil, l'information et l'accompagnement de premier niveau des personnes sans emploi qui échappent aux circuits classiques d'accompagnement.</p> <p>(aller au-devant de ces publics, à les informer des dispositifs de formation et d'accès à l'emploi, à renforcer et améliorer le premier accueil puis le suivi des demandeurs), orientations des bénéficiaires du RSA,</p>	<p>- action d'accompagnement des parents dans leur rôle d'éducateur des jeunes scolarisés en collèges et lycées (, action d'informations, de sensibilisation, de soutien ...), redonner aux parents la capacité d'accompagner leurs enfants dans les étapes de la scolarité, la vie d'enfant, d'ado,</p> <p>-actions spécifiquement organisées pour les mono-parent, notamment les chefs de familles femmes : action d'accompagnement, d'information sur les droits/devoirs, orientation des enfants vers des activités éducatives, notamment maison des jeunes..</p> <p>- pour les jeunes scolarisés en primaire : action d'information, de sensibilisation éducatives avec ou sans les parents..</p> <p>-action à l'école ou en établissement - favoriser l'engagement et la réussite des jeunes (favoriser l'engagement, l'autonomisation des jeunes, lutter contre les décrochages.</p> <p>-Projet à visée éducative, solidaire et citoyenne, ayant une dimension collective et permettant de favoriser la rencontre des publics :</p> <p>-etc...</p> <p>-démarche innovantes thématisée mise en œuvre et le développement de projets répondant à un besoin préalablement identifié et pour lequel aucune réponse institutionnelle n'existe actuellement,</p> <p>-actions en faveur de l'émancipation des femmes et jeunes filles : action s'information en établissement d'enseignement, de sensibilisation, permanences d'accueil.., information sur la sexualité, relation</p>	<p>- actions favorisant le lien social, l'intergénérationnel, la vie de quartier (fête de quartier, ateliers socio-culturel., animations, notamment durant la période estivale .),</p> <p>-actions permettant de mobiliser les habitants en vue de constater un groupe référent (petit déjeuner à l'école, maison de l'enfance.)...</p> <p>.....</p> <p>Sont exclus : entretien des espaces verts car de droit commun, solution de transport en commun, travaux sur le parc et sa résidentialisation, diagnostic en marchand avec les femmes, identifiant les points d'amélioration petits travaux (sécurité routière, ..), équipement des espaces collectifs,</p>

Sont exclus : installation de caméra de vidéosurveillance, les actions régaliennes, les temps de concertation citoyens...		amoureuses .action en direction des frères, des pères.. ..... Sont exclus,: toutes les actions réalisées en droit commun	
---	--	--	--

Les associations peuvent être des personnes morales publiques, privées qui œuvrent sur le quartier, ou ans le département de l’aube.

Par des propositions de projets qui satisfont les objectifs inscrits dans le projet de territoire (ambitions et orientations),

Au bénéfice des publics prioritaires soit les habitants du quartier et personnes vulnérables, en situation de précarité (dont les jeunes, les familles monoparentale, les chômeurs..), les personnes âgées, les femmes.

## **2. CACHIER DES CHARGES de cadrage des projets :**

Afin de répondre au mieux, aux ambitions déclarées du cdv, le présent cahier des charges vient préciser les champs d'action, les conditions, les modalités et donner **quelques exemples non limitatifs** de thématiques éligibles et ainsi de projets susceptibles d'être retenus.

### **Exemple : inclusion numérique**

L'accès aux droits se fait aujourd'hui souvent via des démarches en ligne .Tous les habitants du quartier prioritaire de la Ville y sont confrontés sans toujours disposer des ressorts d'action.

- Cible: les associations qui proposent d'accompagner les personnes pour réduire la fracture numérique.
- Exemples de projets: pourront être mis en œuvre des modules d'accompagnements individuels ou collectifs visant à informer, inciter ou aider à la réalisation des démarches administratives dématérialisées.

### **Exemple : l'insertion professionnelle**

Elle s'inscrit dans un contexte où les situations de précarité risquent de marginaliser les habitants et de les éloigner durablement de tout ce qui fait « société », même de provoquer un décrochage. La reconstruction d'un nouveau projet professionnel est un enjeu majeur.

- Cible : les associations qui proposent des actions d'insertion professionnelle des personnes vulnérables, des publics précaires.
- Exemples de projets : pourront être mis en œuvre par exemple des modules de remobilisation professionnelle des personnes en situation de précarité, de vulnérabilité.

### **Aide aux personnes en situation de vulnérabilité :**

La santé mentale est un axe qui peut être travaillé dans le parcours d'insertion sociale de certains publics.

- Cible : les associations qui proposent des actions de lien social, insertion sociale dans le souci de la préservation de la santé mentale.
- Exemples de projets : pourront être mis en œuvre par exemple des actions de lien social (écoute, visites), de soutien de situation particulièrement difficiles sur le plan de la santé pour des publics jeunes, adultes, ou en situation de précarité.

## **CALENDRIER**

- **Rdv de lancement de l'AAP 2025 : jeudi 10 octobre à 10h00**
- **Date limite pour déposer les projets : vendredi 22 novembre à 17h00**
- **Date limite pour déposer sur DAUPHIN : à préciser prochainement**
- **Période de rdv bilatéraux : du 10 octobre au 22 novembre 2024**
- **Date clôture des rdv : le 22 novembre 2024**
- **Examen des projets : semaine 48**
- **Rdv des financeurs : 11 décembre 2024**